

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

771^{ème} séance

Jeudi 3 avril 2008, à 10 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 12.

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte maintenant la 771^{ème} séance du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Je voudrais vous présenter le programme de travail pour ce matin. Nous allons poursuivre l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", ainsi que le point 7, –s'il vous plaît veuillez éteindre vos portables– donc le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Nous allons également poursuivre l'examen du point 9 de notre ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace", et nous allons entamer l'examen du point 8 a), "Définition et délimitation de l'espace". Le groupe de travail sur "La définition et la délimitation de l'espace" se réunira pour sa première séance sous la présidence de M. Monserrat Filho du Brésil. S'il nous reste du temps, le groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" se réunira pour la cinquième fois sous la présidence de M. Cassapoglou de la Grèce.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce programme ? Il ne semble pas qu'il y ait d'objections.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons commencer par le point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Mesdames et Messieurs, je n'ai pas d'orateur sur ma liste pour ce point. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur ce point de l'ordre du jour maintenant ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre et conclure l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", cet après-midi.

Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer au point 7 de l'ordre du jour, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Là non plus, je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ce matin au titre du point 7 de l'ordre du jour, délégation ou observateur ? Cela ne semble pas être le cas, donc nous allons passer au point suivant. J'espère que nous pourrons terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour cet après-midi.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 9 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au point 9 de l'ordre du jour, "Sources d'énergie nucléaire dans l'espace", point 9 de l'ordre du jour. Je vois les États-Unis d'Amérique qui souhaitent intervenir. Vous avez la parole, Monsieur.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ce point de l'ordre du jour est une occasion rêvée pour préciser la position de ma délégation sur ce point. Quels sont les principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. D'abord, je voudrais remercier le Sous-Comité scientifique et technique pour le travail réalisé sur ce point. Le Sous-Comité scientifique et technique se réunit en février 2008 et a décidé de poursuivre les efforts avec l'AIEA pour mettre en place un cadre de sécurité international permettant de déterminer l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

En février 2007, le Sous-Comité scientifique et technique a déterminé un nouveau plan de travail sur trois ans pour son groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire, ce qui a permis à un groupe mixte d'experts de tous les États membres intéressés provenant aussi bien du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA pour mettre en place un cadre de sécurité pour évaluation et éventuellement approbation par le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA en 2010. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans ce sens et nous savons qu'à la session de 2008 le Sous-Comité scientifique et technique a approuvé le projet cadre mis au point par le groupe d'experts conjoint et qu'il a envoyé ce texte aux États membres et à l'AIEA pour commentaire. Nous espérons que le plan de travail sera réalisé comme prévu et que nous arriverons à un consensus international sur le cadre technique de l'utilisation et de l'application des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Je ne m'oppose pas à ce que l'on garde ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité scientifique et technique. Merci de m'avoir donné la possibilité de présenter notre position sur ce point.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant des États-Unis, pour votre intervention au titre du point 9 de l'ordre du jour. Je suis d'accord avec vous. En effet, des progrès réalisés dans le Sous-Comité scientifique et technique sur ce point difficile sont tout à fait bienvenus et méritoires et

nous espérons que le groupe d'experts mixte regroupant les représentants du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA pourra avancer et arriver à des progrès substantiels dans les délais prévus. Le Sous-Comité juridique, bien entendu, souhaitera garder ce point à l'ordre du jour pour se tenir au courant de ce qui se fera au Sous-Comité scientifique et technique, pour pouvoir déterminer notre propre position le moment venu.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Excusez-moi, je ne vous avais pas vu, le représentant de la Corée souhaite intervenir.

M. J.-H. KIM (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait souligner l'importance pour renforcer la sécurité technique de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Je voudrais également à mon tour féliciter le Sous-Comité scientifique et technique pour le travail réalisé sur cette question. Les sources d'énergie nucléaire est une ressource très efficace qui pourrait être utilisée dans les activités spatiales. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace peut aboutir à des dégâts ou à des dommages importants pour la vie humaine pour l'espace et l'environnement. C'est pourquoi nous espérons que les efforts conjoints déployés par le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA aboutiront et constitueront un bon exemple de coopération internationale sur ce point important. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de la République de Corée, pour cette contribution à nos travaux.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point 9 de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 9 de l'ordre du jour, cet après-midi.

Définition et délimitation de l'espace (point 8 a) de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer au point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace". Nous n'avons pas non plus d'orateur inscrit sur la liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace". Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre l'examen de ce point cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vais bientôt lever la séance pour que le groupe de travail chargé de

l'examen du point 8 a) puisse se réunir sous la présidence du Pr Monserrat Filho du Brésil.

Mais avant de ce faire, je voudrais vous rappeler notre programme de travail pour cet après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures précises. Nous allons ensuite poursuivre et terminer l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" et le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Nous allons poursuivre également l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Sources d'énergie nucléaire", et du 8 a), "Définition et délimitation de l'espace". Le groupe de travail sur la "Définition et

la délimitation de l'espace" se retrouvera pour sa deuxième séance sous la présidence du Pr Monserrat Filho du Brésil et s'il nous reste du temps, le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour tiendra sa quatrième séance sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce projet de calendrier. Non, il n'y a pas de commentaires. Nous allons lever la séance et nous allons nous retrouver à 15 heures cet après-midi. Je vais céder la place au Pr Monserrat Filho.

La séance est levée à 10 h 24.